

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

28 juin 2023

DATE D'AFFICHAGE

28 juin 2023

Nombres de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 13

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LUNDI 3 JUILLET A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. COLIN, M. BELFORT, M. DEGOULET, Mme GUYON, Mme JODEAU BELOTTI, M. JOUSSE, M. OLLIVIER

Absents excusés : M. Franck BARRIER donne procuration à M. Fabien LECERF,
Mme Sandrine DEMAYA donne procuration à Mme Martine COUET,
Mme Lydia DESBOIS donne procuration à Mme Nicole GUYON,
Mme Linda EL KRIMI
M. FIMIEZ

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : M. Pascal JOUSSE

4. Stagiairisation d'un agent

Délibération DE03-03072023

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions permanentes d'adjoint technique au service technique

Mme Le Maire propose à l'assemblée :

La stagiairisation de l'agent contractuel recruté depuis le 1^{er} février 2022 sur l'emploi d'adjoint technique à temps complet à partir du 1^{er} septembre 2023.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés cette proposition, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Madame le Maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 6 juillet 2023

Le Maire
Martine COUET

Le secrétaire de séance
Pascal JOUSSE

